

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de York-Sud.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'apprécie cette courtoisie de votre part comme de la part de mes collègues, peut-être dans des circonstances qui la justifient mieux qu'en d'autres occasions où j'ai dépassé mon temps de parole. Je disais donc: j'ai voulu savoir ce que ce serait, mais je savais que je ne le saurai pas. Je suis persuadé que les conservateurs qui décident à ma droite n'ont qu'une idée en tête: quelle que soit la réduction de l'impôt sur le revenu qui sera proposée, ils en réclameront davantage. C'est leur unique décision.

M. Horner: Vous ne l'avez jamais fait.

M. Lewis: Ils n'ont pas encore décidé quel est le niveau d'impôt sur le revenu des particuliers qui est bon pour le pays; ils ont simplement décidé de répondre à tout ce qui est proposé par quelqu'un d'autre en disant que c'est insuffisant. Je ne m'attendais vraiment pas à ce que le chef de l'opposition me dise ce que serait ce niveau. Je ne fais pas délibérément de discours, même pas de mini discours, sur le budget car cela viendra en temps opportun. Je voulais simplement préciser que nous avons appuyé le gouvernement au comité des prévisions budgétaires et durant les discussions qui ont eu lieu à la Chambre sur les prévisions budgétaires avant la présentation du bill, et que nous allons aller jusqu'au bout et appuyer le bill à l'étude.

Nous le faisons, et ceci s'applique également aux amendements apportés au bill n° 1 sur l'assurance-chômage, parce que nous voulons que les chômeurs reçoivent leurs prestations, que les programmes comme celui des initiatives locales aient suffisamment de fonds pour se poursuivre, que le programme de la santé, et du sport amateur dont les conservateurs voulaient également réduire les crédits, puisse se poursuivre, et parce que nous ne voulons pas que le seul désir politique du pouvoir vienne bloquer et contrecarrer le travail en cours du gouvernement et les salaires des fonctionnaires. Voilà pourquoi nous avons appuyé le budget supplémentaire et pourquoi nous appuyons le bill à l'étude.

Puis-je répéter à la Chambre ce que j'ai dit ailleurs à une ou deux reprises, à propos d'une chose qui me concerne personnellement. La jeune fille dont je me suis épris au début de l'adolescence a été assez sotte pour m'épouser. Nous vivons ensemble depuis 37 ans. Je n'ai donc jamais goûté aux délices et aux angoisses d'être courtisé par plusieurs amoureuses à la fois. Mais j'ai pourtant cette expérience maintenant. Le premier ministre me fait de l'œil et le chef de l'opposition me fait signe—dans les deux langues officielles, si je puis dire, monsieur l'Orateur.

Je répéterai donc ce que j'ai dit au cours du débat sur l'Adresse. Nous avons constaté que depuis 1957, soit pendant les 15 dernières années, le pays a connu cinq gouvernements minoritaires et seulement deux gouvernements majoritaires. Nous avons aussi constaté qu'il y a maintenant quatre partis politiques établis au Canada. Autre chose à signaler: le pourcentage relatif des votes obtenus par ces partis lors des élections est à peu près semblable. Nous reconnaissons donc, si nous avions des élections, qu'il est plus probable qu'un gouvernement minoritaire gouverne le pays qu'un gouvernement majoritaire.

Dans ces conditions, il nous appartient—et si les députés conservateurs ne songeaient pas uniquement à accéder au pouvoir, il leur incomberait aussi—de veiller à ce que le

Subsides

Parlement fonctionne. Ce gouvernement minoritaire s'est dégonflé et radouci. On a du mal à reconnaître le premier ministre quand il apparaît à la télévision. En le regardant hier soir, même si je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il a dit, j'ai trouvé que les événements du 30 octobre l'ont énormément changé, du moins en apparence. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Je ne suis pas psychologue, ni Dieu, je ne peux pas lire sa pensée, mais je sais qu'en apparence, cet homme a changé.

Mes collègues et moi-même sommes d'avis qu'il est possible pour le Parlement, si les députés se soucient du Canada et de l'intérêt des Canadiens au lieu de faire de la politiciaille et de montrer ouvertement leur soif du pouvoir, de faire plus pour les Canadiens qu'il n'a fait depuis quatre ans et demi. Voilà notre but et nous avons l'intention de ne pas en dévier malgré la soif du pouvoir que je sens parfois chez les députés qui siègent à ma droite.

M. Stackhouse: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au représentant de York-Sud?

M. Lewis: Certainement.

M. Stackhouse: Le représentant pourrait-il indiquer à la Chambre ce qu'il considère comme étant le chiffre minimum que son parti accepterait pour une pension de la vieillesse à l'avenir?

M. Lewis: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'en informer le député. Je n'ai pas dit à la télévision ni ailleurs les mots dont le chef de l'opposition s'est servi hier soir, comme quoi j'aurais révélé certains chiffres. Je ne l'ai pas fait. Nous avons informé le pays et les titulaires de la pension de vieillesse au Canada que, selon nous, le montant de la pension de vieillesse devrait être de 150 dollars au moins par mois, et nous sommes sérieux. Quant à savoir maintenant si le Parlement acceptera ou non ce montant de la pension de la vieillesse, c'est une chose dont nous déciderons lorsque nous verrons le bill sur la pension de vieillesse.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, je crois, que de l'avis unanime, une fois que la Chambre est formée en comité plénier, elle reste ainsi formée pendant la période réservée normalement aux initiatives parlementaires. Si la Chambre y consent un ordre pourrait peut-être être adopté dans ce sens.

M. Nielsen: Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné. Avant de quitter le fauteuil, j'aimerais annoncer les travaux à 10 heures. Cela pourra se faire tout à l'heure, en comité plénier, si la Chambre y consent, car nous n'avons pas la liste des trois députés intéressés pour le moment.

• (1640)

En conformité de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill en question.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier, sous la présidence de M. McCleave, le bill C-141, présenté par l'honorable M. Drury, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez que j'invoque le Règlement pour obtenir